REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin Arrondissement de Sélestat-Erstein

VILLE DE BARR

DÉCISION DU MAIRE
AUTORISANT L'ACHAT DE TELEPHONES DE MODELES SUPERIEURS A 500 EUROS POUR LES ADJOINTS

La Maire de la Ville de Barr,

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°02 en date du 31 mars 2026 relative aux délégations accordées au Maire ;

CONSIDÉRANT que plusieurs élus ont fait la demande de pouvoir opter pour un modèle de téléphone supérieur à celui prévu par la commune d'un montant de 500 € TTC, en prenant à leur charge la différence de montant

D E C I D E

Article 1er – D'AUTORISER l'achat de modèles de téléphones supérieurs à 500 euros, moyennant les participations des élus suivantes :

ELU	Modèle de téléphone	Montant TTC	Participation de l'élu
M. ENGEL Gérard	iPhone 16 noir 128Go	824.40 €	324.40€
Mme COLAS-SCHOLLY Marièle	IPhone 17 noir 256Go	915.60 €	415.60€
Mme KOFFEL Anémone	Iphone 15 noir 128 Go	660.00€	160.00€
Mme WACK Florence	Iphone 16 Plus noir 128 Go	915.60€	415.60€
M. WEISSE Hervé	Iphone 17 noir 512 Go	1120.80€	620.80€

Article 2 – La recette provenant de ces participations sera portée au budget principal à l'article 1318

Décision du maire n° 7

Barr, le 11 mai 2026

Nathalie KALTENBACH

Maire de Barr